



RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-04/10-03

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 4 Octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 29 septembre 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (15) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. MARCELLIN Valérie. DAUTEL Gilles. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (7) : BONNAVENTURE Richard (procuration à MONTAGARD Monique). ENDERLIN François (procuration à BELLENGER Elisabeth). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). AUGIER Magali (procuration à AGNELLI Eva). JAUME François (procuration à MICHELIER Pierre). BRUN Jean-Pierre (procuration à MORARD Christian). MEYNARD Delphine (procuration à DAUTEL Gilles).

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS
ET MODIFICATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
ARTICLE L. 332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. Metzger, rapporteur, expose à l'assemblée :

La commune prend à sa charge l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur les temps périscolaires. Cette année, il est nécessaire de recourir à deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation pour exercer ces missions d'AESH.

D'autre part, par délibération du 15 mars 2023, le conseil municipal a adopté le principe de création d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique au 14/35^{ème} pour faire face à l'accroissement d'activité d'entretien des locaux scolaires et associatifs du fait du maintien dans ces établissements de protocoles renforcés de désinfection. Cette année scolaire montre un accroissement dans le volume d'occupation des locaux municipaux notamment par les associations carombaises et il convient donc de modifier ce poste afin d'en modifier la durée hebdomadaire.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le - 9 OCT, 2023

ID : 084-218400307-20231006-2023CM041003-DE

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,**

DECIDE

- D'autoriser Madame le Maire à recruter deux agents contractuels pour une durée maximale de 12 mois, dont la rémunération sera fixée par référence à l'indice Brut du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation ;
- De modifier l'emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique à 14/35^e le 15 mars 2023 en emploi à temps complet pour une durée maximale de 12 mois et d'en fixer la rémunération par référence à l'indice Brut du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique ;
- De dire que la dépense correspondante est inscrite au Budget Principal de la commune ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 6 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance

Christine MASSONNET



Le Maire,

Valérie MICHELIER

